



DÉCLARATION SUR LE CURRICULUM

Nous, les enseignants et leaders scolaires de l'Alberta, croyons que :

- > le curriculum porte sur **ce que les élèves doivent apprendre.**
- > le curriculum ne porte **pas** sur la manière dont un résultat d'apprentissage spécifique doit être **enseigné.**
- > le curriculum **appartient aux Albertains** qui doivent **le comprendre et l'appuyer.**
- > **les enseignants doivent avoir le rôle principal** en ce qui concerne l'élaboration des programmes d'études.
- > **les entreprises apportent une contribution légitime** au curriculum, néanmoins, celui-ci doit aller au-delà des objectifs économiques à court terme.
- > le curriculum doit **être suffisamment flexible pour permettre l'inclusion, l'innovation locale et l'adaptation.**
- > un processus de **dialogue collaboratif** doit être mis en place lors de la conception du curriculum.
- > **la mesure des acquis et l'évaluation** doivent **cadrer avec le curriculum.**
- > **la mise en œuvre du curriculum** doit être correctement **soutenue et progressive.**
- > il appartient aux **enseignants** de **guider les élèves** vers la maîtrise du curriculum, et **au gouvernement et aux conseils scolaires de soutenir les enseignants** dans leurs efforts pour y parvenir.



**L'éducation n'est pas une préparation à la vie;
l'éducation est la vie elle-même.**

~John Dewey





DÉCLARATION SUR L'ÉVALUATION

Nous, les enseignants et leaders scolaires de l'Alberta, croyons que :

- l'évaluation sert à améliorer l'apprentissage des élèves. Son rôle principal consiste à informer les élèves et à les aider à s'épanouir, puis à les soutenir grâce à l'enseignement et à l'apprentissage.
- les enseignants sont *les experts en évaluation*. Ils doivent donc jouer un rôle de premier plan dans la conception, la mise en œuvre, l'interprétation et la communication des preuves d'apprentissage.
- l'évaluation doit être *juste, collaborative et inclusive*, et permettre à chaque apprenant de mettre en évidence ses progrès de différentes manières.
- la rétroaction continue et les informations diagnostiques guident l'apprentissage sans qu'il soit question de responsabilité.
- les données et les renseignements issus de l'évaluation *appartiennent en premier lieu aux élèves, aux familles et aux enseignants* et ne doivent jamais servir à établir un classement public des écoles, à juger les enseignants ou à orienter les financements.
- l'évaluation *doit préserver le bien-être* des élèves. L'apprentissage repose avant tout sur les relations, et aucune mesure ni aucun test ne doit compromettre la santé mentale des élèves ou limiter leurs futures possibilités.
- toutes les évaluations doivent prévoir des mesures d'adaptation utiles et concrètes, respecter la vie privée des élèves et permettre à ces derniers de refuser de participer à un test s'ils estiment qu'il est inapproprié.
- les données issues des évaluations des élèves sont recueillies exclusivement dans le but de soutenir leur apprentissage et *ne sauraient, en aucun cas, être utilisées à des fins commerciales ou lucratives*. Les données issues de l'évaluation doivent être protégées en vertu des lois canadiennes sur la protection de la vie privée et détruites lorsqu'elles ne sont plus nécessaires.
- le perfectionnement professionnel et le soutien sont essentiels. Il est crucial que le gouvernement et les autorités scolaires fournissent aux enseignants des ressources financières et matérielles, des possibilités de perfectionnement professionnel ainsi que le temps scolaire nécessaire à l'évaluation des élèves de manière efficace et éthique.
- les enseignants, par l'intermédiaire de leur Association, *doivent être les principaux partenaires* de tout programme d'évaluation provincial et doivent disposer du temps et des ressources nécessaires à cette fin.

“L'évaluation ne se résume pas à une succession de chiffres dans un tableau; c'est une conversation.

—Joe Bower (1978-2016)

